

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Sanilhac

Introduction

Les propositions qui suivent peuvent devenir vos engagements :

- certaines mesures sont déjà en place ; vous vous engagez à les maintenir/développer,
- d'autres sont déjà prévues dans le Schéma cyclable du Grand Périgueux ; vous vous engagez à les mettre en œuvre,
- des propositions concernent le niveau intercommunal ; vous vous engagez à les porter au sein du Grand Périgueux.

Une zone de commentaires libres est disponible en fin de questionnaire.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Action n°3 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

(former les agents territoriaux)

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : (axes à préciser par le candidat)

Action n°5 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : gares, hôpitaux, centres commerciaux, Créavallée,...

Action n°6 :

Mettre le vélo au cœur des réaménagements de quartiers (préciser les projets)

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°8 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°9 :

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Action n°10 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°11 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Action n°12 :

Rendre payant le stationnement en surface pour les voitures et les deux-roues motorisés pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**Action n°13 :**

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux gares SNCF, Pôle d'échange multimodal, dans les parkings-relais, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°14 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°15 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Action n°16 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°17 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°18 :

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Action n°19 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).
(pérenniser et étendre le Chèque VAE)

Action n°20 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).
(pérenniser et développer Péri-vélo)

Action n°21 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Action n°22 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la

politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

Promouvoir une culture vélo

Action n°23 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Action n°24 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°25 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°26 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°27 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°28 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°29 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°30 :

Créer une "journée sans voiture".

(au niveau communal ou intercommunal)

Action n°31 :

Créer une "fête du vélo".

(au niveau communal ou intercommunal)

Action n°32 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°33 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.